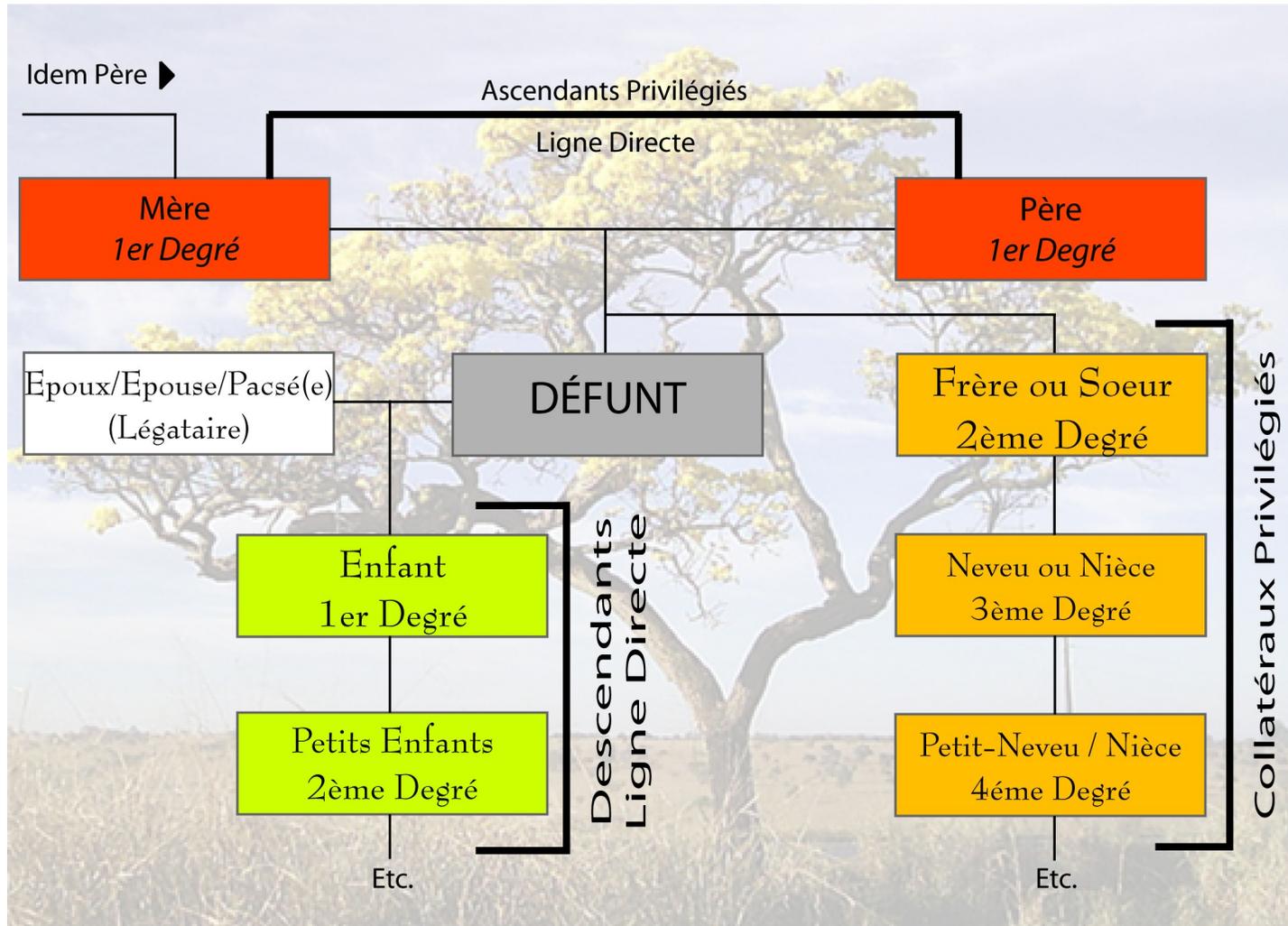
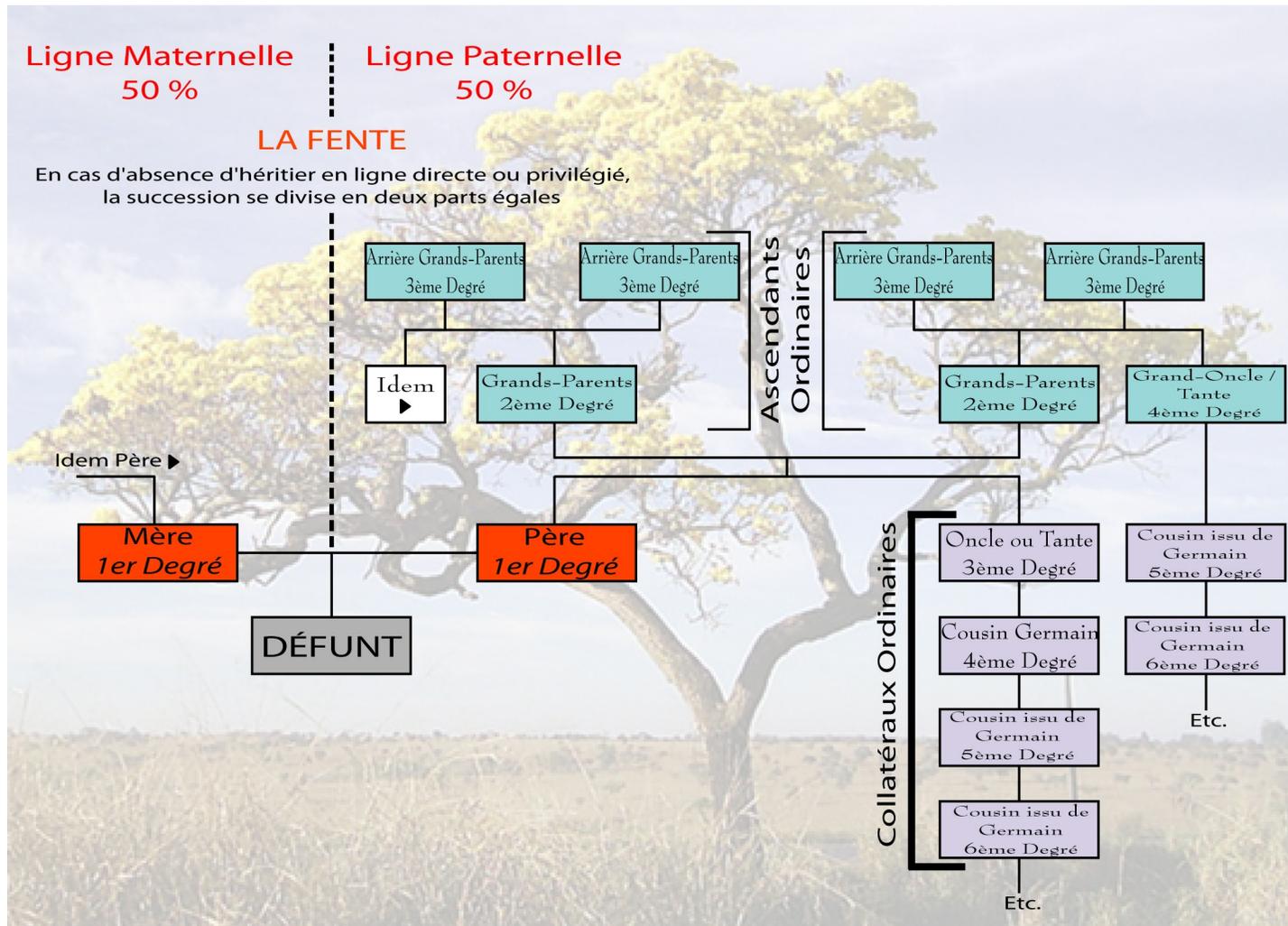


# TABLEAU GÉNÉALOGIQUE ET DEGRÉ DE PARENTÉ

Ligne directe et collatéraux privilégiés

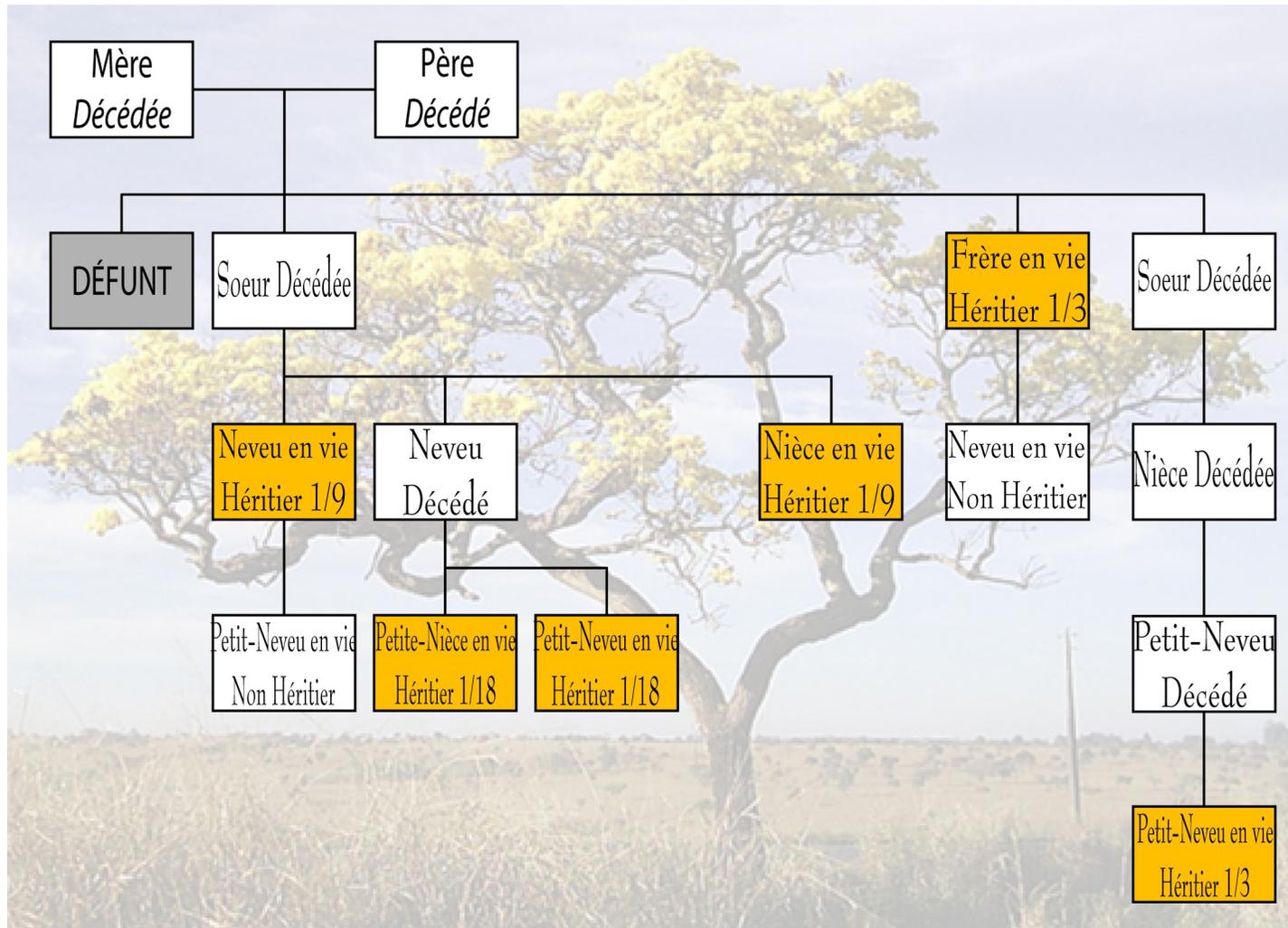


Remarque : Les degrés se calculent toujours en remontant par l'ascendant commun



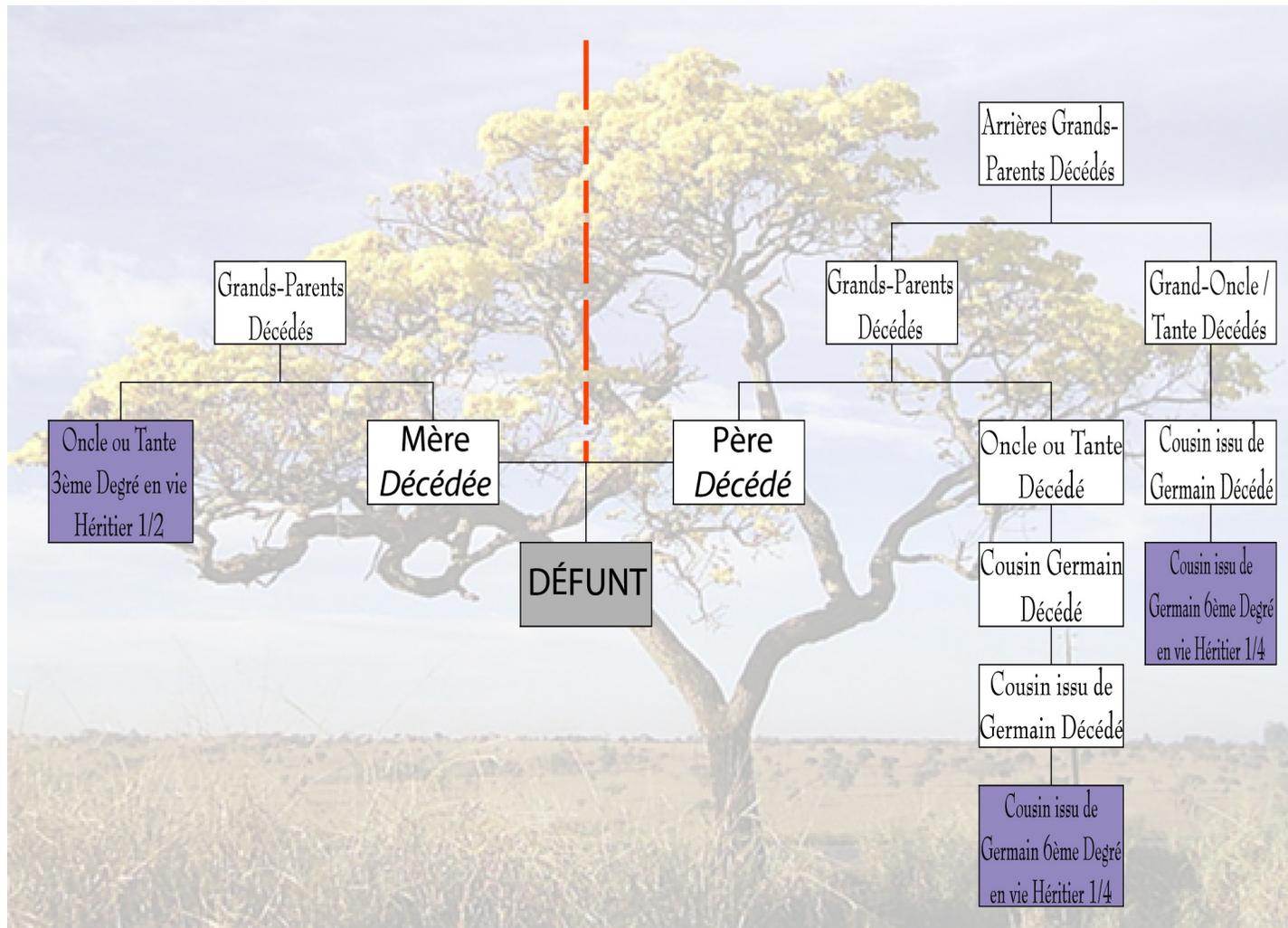
## Exemple de tableaux généalogiques avec quotes-parts

### Collatéraux privilégiés



**Remarque :** En ligne collatérale privilégiée la représentation joue et les héritiers viennent en lieu et place de leur parents prédécédé. La quote-part qui devait revenir à celui-ci se subdivise selon le nombre d'héritier qui recueille sa part.

## Collatéraux ordinaires



Remarque : - Le défunt peut laisser des cousins au même degré par ses parents, grands-parents, etc.

- Si le défunt ne laisse aucun enfants et descendants d'eux, parents, grands-parents et frères ou sœurs et descendants d'eux, la succession se divise en deux (LA FENTE).

Dans ce cas, le de cujus peut laisser des héritiers dans les deux lignes à des degrés différents.

- La représentation ne joue pas, le/les premier(s) héritier(s) trouvé(s) au degré successible recueille la succession.